

CGA	Description	Prime annuelle CHF hors timbre fédéral
20.0	Assurance de base pour associations nationales selon décision du comité exécutif de l'USS	forfait
20.1 FST	Assurance de base pour société	
	0 – 30 membres	140.00
	31 – 60 membres	170.00
	61 – 100 membres	210.00
	101 – 150 membres	330.00
	dès 151 membres	380.00
20.2	Assurance de base pour ass. cantonales et sous-ass.	
	1 – 50 sociétés	200.00
	51 – 100 sociétés	300.00
	dès 101 sociétés	400.00
20.3	Assurance de base pour districts, associations régionales	
	1 – 50 sociétés	140.00
	dès 51 sociétés	200.00
20.4	Assurance de base pour des associations organisatrices ou exploitations de stand de tir avec plus d'une société	
	2 – 5 sociétés	140.00
	plus de 5 sociétés	200.00
20.5	Assurance de base pour des exploitants de stand de tir indoor (instal. sous-terraines) Selon décisions du comité exécutif de l'USS	forfait
21.1	Assurance de base pour ass. de matcheurs	individuellement
22.1	Assurance de base pour ass. de tireurs vétérans	
	0 – 100 membres	100.00
	101 – 1000 membres	150.00
	plus de 1001 membres	200.00
23.1	Assurance de base pour SFDT par société	forfait 140.00
24.1	Assurance de base pour chasseurs	
	0 – 100 membres	150.00
	101 – 200 membres	200.00
	201 – 300 membres	250.00
	dès 301 membres	300.00
25.1	Assurance de base pour SCSF	forfait 140.00
26.1	Assurance de base pour société AFTA	forfait 140.00
27.1	Assurance de base pour Sté CH des arquebusiers	forfait 140.00
29.1	Assurance de base pour tir à l'arc	forfait 140.00
29.2	Assurance de base pour «Zimmerschützen»	forfait 140.00
29.3	Assurance de base pour les sociétés non affiliées à une association ou fédération	individuellement
29.4	Assurance de base pour des organisations et comités	forfait 140.00
31.1	Fêtes de tir avec plus de 4 passes (effectives) F-300m, P-25/50m, PC-30/50m, arbalète 10/30m, air-comprimé 10m	
	Somme exposée jusqu'à CHF 100'000.00	0.8 %, min. 100.00
	Somme exposée jusqu'à CHF 250'000.00	0.7 %, min. 800.00
	Somme exposée jusqu'à CHF 500'000.00	0.6 %, min. 1'750.00
	Somme exposée supérieure à CHF 500'000.00	0.5 %, min. 3'000.00
31.2	Tirs d'entreprises sous le patronage et surveillance d'une société affiliée à l'USS par participant prime minimale par police	1.50 60.00
31.3	Tirs d'entreprises sous le patronage et surveillance d'une société affiliée à l'USS Assurance annuelle	
	1 – 3 tirs avec au maximum 40 tireurs par manifestation	forfait 60.00
	4 – 8 tirs avec au maximum 40 tireurs par manifestation	forfait 120.00
	dès 9 tirs avec au maximum 40 tireurs par manifestation	individuellement
31.4	Tirs avec de la munition plus puissante que la munition d'ordnance, PC (22 lr) et munition de sport selon ISSF	forfait 60.00
31.6	Tirs de nuit	forfait 60.00
31.6	Tirs de nuit/Assurance annuelle	
	1 – 3 tirs	forfait 60.00
	4 – 8 tirs	forfait 120.00
	dès 9 tirs	individuellement
31.7	Transports avec des véhicules militaires	forfait 60.00
31.8	Tirs historiques	forfait 100.00
31.9	Travaux aux installations de tir Les petites transformations sont incluses selon CGA art. 2.5 Autres constructions supérieures à CHF 100'000.00 jusqu'à une durée des travaux de 6 mois pour une durée des travaux supérieure à 6 mois	forfait 150.00 forfait 250.00
31.11	Cas spéciaux Selon décision du comité exécutif de l'USS	forfait